

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Août 2008

Président : Monsieur Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Monsieur Claude MULLIERE

Présents : Mmes Maryse PETIT - Josiane DUMONT - Pascale ODIN - Geneviève PLAT
Mrs Bernard TISSOT - Michel BADOT - Claude MULLIERE - Jean-Claude FEVRE - Jean-Patrick BROUX

Absents : excusés : Mme Pascale GAY pouvoir Mme Maryse PETIT - Mme Claudette TISSOT pouvoir
Bernard TISSOT - Mme Danielle DURAND pouvoir Mr Guy LOMBARD - Mme Evelyne VEROT pouvoir
Geneviève PLAT - Mr Vincent NICOT pouvoir Mme Josiane DUMONT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2008/2009 :

Après présentation du bilan de l'année écoulée, Mr le Maire propose de revoir les tarifs du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants:

- repas régulier : 3,25 €
- repas occasionnel : 3,60 €

PAIEMENT DES HEURES DE REMPLACEMENT DE L'AGENT D'ENTRETIEN :

Monsieur le Maire informe le Conseil du remplacement effectué à la cantine par Geneviève PLAT, l'agent en poste étant indisponible. Le Conseil décide le paiement des heures afférentes à ce remplacement.

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT L'ADMINISTRATION ET LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE :

Mr le Maire présente au conseil les courriers de la Sous - Préfecture et du TGI lui demandant de proposer des candidats pour remplir les fonctions de délégués de l'Administration et du Tribunal de Grande Instance. Ces délégués font partie des membres de la commission de révision des listes électorales qui débute chaque année au 1er septembre.

INSTAURATION DE LA PVR :

Mr le Maire rappelle la délibération du 12 mai 2006 instituant la participation pour voirie et réseaux (PVR). Il explique que pour chaque création et extension de voies et réseaux, concernant la desserte des terrains constructibles, une délibération devra être prise pour fixer la participation des propriétaires. Le montant de cette participation doit être établi à partir du coût réel des travaux. Les délibérations devront être prises au cas par cas.

REGLEMENT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL :

Suite à l'inobservation du règlement, actuellement mis en place, par quelques utilisateurs, Mr le Maire propose de modifier les conditions de location comme suit :

- institution d'une caution de 150 € à verser à la remise des clés avec le solde de la location.
- passage de 2 heures à 1 heure du matin l'heure à laquelle la sonorisation sera interdite.

Le Conseil valide ces propositions et décide de leur application à compter du 1er janvier 2009.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU BOURG :

Mr le Maire rappelle au Conseil la proposition faite par la commune à Mr CARTALLIER en vue de lui acheter une parcelle située au bourg, cadastrée AH 218 d'une superficie de 632 m². Monsieur CARTALLIER ayant donné son accord et fixé le prix à 12 € le m², le Conseil accepte l'achat de cette parcelle.

ALIENATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE :

Mr le Maire fait part au Conseil de la demande de Mr et Mme Philippe VENDROUX souhaitant acquérir la parcelle cadastrée AT 157 de 1381 m². Il explique que cette parcelle n'est pas soumise au régime forestier et qu'elle contient entre 8 et 10 moules de bois. Il propose cette vente à 400 €. Les différents frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil accepte.

REVISION DU POS :

Mr le Maire rappelle le POS approuvé le 27 avril 1986, révisé le 26 mars 1995, mis à jour les 13 mai 1996 et 8 décembre 1997 ainsi que la dernière modification en date du 25 mai 2007.

Afin de favoriser le développement de la commune, le Conseil décide de lancer une procédure de révision du POS dans le but de créer des nouvelles zones constructibles.

RENOUVELLEMENT DU CAE D'UNE EMPLOYEE COMMUNALE :

Mr le Maire fait le bilan des 6 mois de travail de Mme Christelle REMANDET actuellement employée en Contrat

d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Il fait part au Conseil la possibilité de renouveler ce contrat toujours pour 6 mois à charge pour la commune de faire suivre un stage de formation à l'intéressée. Le Conseil accepte de renouveler ce CAE dans le but de compléter la formation de Mme REMANDET et décide de l'inscrire à différents stages que nous a proposé le CNFPT.

Mr le Maire présente les différents remerciements et faire - parts reçus en mairie. Il informe le Conseil d'un projet d'aménagement d'un terrain en périphérie du bourg pour la construction de 6 maisons, présenté pour avis par la société CAPELLI qui a signé un compromis de vente avec le propriétaire.

Madame Maryse PETIT informe le Conseil de sa participation avec Monsieur le Maire, au contrôle des lagunes effectué par Melle BEGUIOT du SATESE. Une réunion a été programmée le 2 septembre avec cette dernière et Mr BARRAND du Cabinet SESAER, chargé de faire une étude afin d'augmenter la capacité d'épuration de la lagune du bourg.

Dans le cadre de la prochaine fête patronale et du Troquis qui aura lieu les 13 et 14 septembre 2008, Mme Josiane DUMONT présente au Conseil le budget prévisionnel de cette fête ainsi que les programmes des 2 journées. Par ailleurs, elle demande au conseil des volontaires pour accompagner l'ATSEM, dans le bus le jour de la rentrée scolaire.

Mr Bernard TISSOT présente une liste d'articles qui viendront enrichir le Baudriérois et informe de l'avancement du site de la commune sur Cyber-communes, en cours de création.